



Contrat de travail et escroquerie à l'embauche

Par **Sophie**, le **12/09/2008** à **22:07**

Bonjour Maîtres,rrnrnJe tiens tout d'abord à remercier par avance tous les conseils eu égard à ma situation dont je ne trouve aucune réponse claire pour l'instant.rnOn m'a expliqué qu'il y avait en droit la "théorie de l'apparence";et celle opposable des "faits objectifs".Mon cas comprend les 2!!!rnVictime d'une escroquerie à l'embauche par un salarié d'une très grosse société,je dois prouver que mon contrat a toute l'apparence d'un vrai contrat alors que sont apposés tous les signes apparents:signature RH,logo,tampon,énumération de mon poste,salaire,lieu de travail,degré d'autonomie...hiérarchie:l'escroc en question.rnrnJ'ai travaillé,mais n'ai jamais été rémunérée,aucun bulletin de paie,juste une attestation de salaire de la RH (elle aussi fausse) que l'escroc m'a envoyé ainsi qu'à ma banque pour endormir tout son monde,le temps de trouver de nouvelles parades.rnAprès que j'ai à de multiples reprises harcelé Par l'ar la DRH pour recevoir mes salaires,j'ai tout compris arrivée au Commissariat qui m'avait convié à un rendez-vous.L'entreprise venait de porter plainte contre l'escroc et moi,l'enquête s'ouvrait.Ce que j'allais découvrir c'est que l'escroc m'avait établi une fausse promesse,et un faux contrat,de faux transferts de mails de sa hiérarchie (utilisation des noms+prénoms+@+noms de la société) qui confirmaient mon intégration,puis la qualité satisfaisante de mon travail.Je suis allée en réunion (jamais au bureau:j'étais commerciale sur le terrain,l'escroc me disait que mon rôle c'était d'avancer vu le retard accumulé,etc, et que le bureau était en transit et en travaux!!!).J'ai reçu en soutien une attestation de présence en réunion du partenaire commercial,puis de personnes physiques,...rrnrnJ'ai beau leur expliquer que je ne pouvais pas savoir,la société n'entend pas l'article 1382 et suivants du code civil,prétextant qu'elle ne m'a jamais vu ou eu en mains,par le salarié-escroc,mon travail,en gros,qu'aucune trace ne subsiste.rnrnL'avocate adverse prétend que comme ce n'est pas le salarié-escroc qui a signé mon contrat avec son propre nom,mais imité une fausse signature du DRH,alors ils ne sont pas responsables...et je ne peux être considérée à posteriori comme une véritable salariée.J'ai tous mes tableaux d'activité sur mon travail sur le terrain.rnJe pars aux Prudhommes avec mon avocat pénaliste,en même temps que je pars au pénal,ayant

porté plainte contre l'escroc qui, mis en garde à vue, a tout avoué.
Ai-je mes chances aux Prudhommes?